

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 8 juillet 2019, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Martin Simard
Luc Gilbert
Martin Gagné

Sont absents : Messieurs les conseillers
Réjean Lacasse
Charles Lessard

Sont également présentes : L'adjointe administrative, M^{me} Joanie Bouchard et la directrice générale, M^{me} Véronique Lapointe

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;⁽³²⁰¹⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2019;⁽³²⁰²⁾
4. PÉRIODE DE QUESTIONS ;
5. DOSSIER DU MAIRE :
 - 5.1. Offre de services pour la réaliser la négociation de la convention collective et l'exercice de maintien de l'équité salariale ;⁽³²⁰³⁾
 - 5.2. Résolution relative à certains pouvoirs délégués à l'inspecteur municipal ;⁽³²⁰⁴⁾
 - 5.3. Augmentation des frais de dépenses pour l'utilisation du camion personnel du directeur des travaux publics ;⁽³²⁰⁵⁾
 - 5.4. Autorisation à Mme Mélissa Gagnon et Mme Véronique Lapointe de représenter la Municipalité auprès de Revenu Québec ;⁽³²⁰⁶⁾
 - 5.5. Octroi du mandat de gestion des sites classés de l'Archéo Topo ;⁽³²⁰⁷⁾
 - 5.6. Comité de sélection pour le processus d'embauche de l'agente de développement ;⁽³²⁰⁸⁾
 - 5.7. Participation à la 78e édition du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;⁽³²⁰⁹⁾
 - 5.8. Nomination des administrateurs pour la Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John ;⁽³²¹⁰⁾
6. DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Réclamation pour les honoraires d'avocats – MTQ-SQI ;⁽³²¹¹⁾
 - 6.2. Projet de mise aux normes du système d'eau potable – services professionnels en ingénierie avec la firme consultant Serge Dufour, (105 \$ / h taxes en sus) études préparatoires ;⁽³²¹²⁾
 - 6.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2019-132 décrétant la réalisation d'études préparatoires nécessaires à la mise en œuvre du projet de mise aux normes de l'eau potable

comportant une dépense et un emprunt de 392 391 \$ remboursable en 30 ans ;⁽³²¹³⁾

7. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES :

7.1. Dépôt et acceptation de la démission de Mme Christina Tremblay, agente de développement ;⁽³²¹⁴⁾

8. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

8.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de juin 2019 ;⁽³²¹⁵⁾

8.2. Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de juin 2019 ;⁽³²¹⁶⁾

8.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de juin 2019 ;⁽³²¹⁷⁾

8.4. Dépôt des rapports trimestriel du 1^{er} avril au 30 juin 2019 et semestriel du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 ;⁽³²¹⁸⁾

9. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME :

9.1. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no. 2019-131 modifiant le règlement no. 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de créer la zone 231-V à même la zone 203-V ;⁽³²¹⁹⁾

9.2. Demande de M. Julien Bouchard pour l'implantation d'une roulotte à des fins d'habitation de villégiature ;⁽³²²⁰⁾

9.3. Offre d'achat pour les quais ;⁽³²²¹⁾

9.4. Rehaussement du regard à Explos-Nature ;⁽³²²²⁾

9.5. Lignage du Rang St-Joseph ;⁽³²²³⁾

9.6. Arceau de sécurité ;⁽³²²⁴⁾

9.7. Réfection de la toiture plate à l'Archéo Topo ;⁽³²²⁵⁾

9.8. Mise aux normes du mur intérieur de l'aréna ;⁽³²²⁶⁾

9.9. Pose de compteurs d'eau dans les commerces ;⁽³²²⁷⁾

10. DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES :

10.1. Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné ;⁽³²²⁸⁾

11. DOSSIERS AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

11.1. Poste d'agent de développement – plan d'action à présenter à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme « Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), volet : agent de développement municipal » ;⁽³²²⁹⁾

12. DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE :

12.1. Randonnée Vélo santé d'Alcoa ;⁽³²³⁰⁾

12.2. Corporation touristique en collaboration avec le Festival de la Baleine Bleue (Rallye et souper des anciens) ;⁽³²³¹⁾

13. CORRESPONDANCE :

- MMQ – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ;

14. SUJETS DIVERS;

15. PÉRIODE DE QUESTIONS;

16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE. ⁽³²³²⁾

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

19-07-3201 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

QUE le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

19-07-3202 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

19-07-3203 Offre de services pour réaliser la négociation de la convention collective et l'exercice de maintien de l'équité salariale

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle convention collective et la réalisation du processus de maintien de l'équité salariale sera bientôt à négocier;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été déposée par Layran services conseils au montant de 115.00 \$/heure;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate la compagnie Layran services conseils pour réaliser la négociation de la convention collective et l'exercice de maintien de l'équité à raison de 115.00 \$/heure, taxes en sus et selon les conditions décrites dans l'offre de services;

QUE Mme Véronique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et en son nom l'octroi du contrat de services.

19-07-3204 Résolution relative à certains pouvoirs délégués à l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.2 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 107-2008, l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 107-2008 et la surveillance sur le terrain sont confiées aux fonctionnaires responsables de l'émission des

permis et certificats de chacune des municipalités, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires désignés agissent pour et au nom de la MRC dans l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 107-2008. Ils sont également tenus de rendre compte à la MRC de chacun de leurs actes;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnaire désigné dans chacune des municipalités veille au respect des dispositions du présent règlement sur le territoire où il a juridiction. Il voit à l'administration et au traitement des demandes de permis et de certificat et procède à l'inspection sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de l'organisme compétent peut, par la même résolution, prévoir que, sur délivrance d'un permis, une interdiction prévue à l'article 62 peut être levée et établir les conditions et modalités de cette délivrance, lesquelles peuvent varier selon les catégories, sous-catégories, parties de territoire ou combinaisons établies en vertu du troisième alinéa de cet article;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de l'organisme compétent peut désigner aux fins prévues au premier alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un fonctionnaire de chaque municipalité sur le territoire de laquelle s'applique l'interdiction pouvant être levée; la désignation n'est valide que si le conseil de la municipalité y consent.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'inspecteur municipal de la municipalité des Bergeronnes soit autorisé, à titre de fonctionnaire responsable, à appliquer le Règlement de contrôle intérimaire numéro 107-2008 sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes.

19-07-3205 Augmentation des frais de dépenses pour l'utilisation du camion personnel du directeur des travaux public

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics doit utiliser son camion personnel plusieurs fois par semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les frais de dépenses pour l'utilisation du camion du directeur des travaux publics de 30 \$ / semaine, augmentent à 100 \$ / semaine.

QUE les remboursements pour les frais de dépenses soient effectifs rétroactivement au 1 juin 2019.

19-07-3206 Autorisation à Mme Mélissa Gagnon et Mme Véronique Lapointe de représenter la Municipalité auprès de Revenu Québec

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise Mme Mélissa Gagnon et Mme Véronique Lapointe à représenter la Municipalité auprès de Revenu Québec et autorise Revenu Québec à communiquer tous les renseignements ou les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat (TPS/TVQ, retenues à la source, ClicSécur).

19-07-3207 Octroi du mandat de gestion des sites classés de l'Archéo Topo

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a sur son territoire une trentaine de sites archéologiques dont trois sont classés par le ministère de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire protéger et mettre en valeur son riche patrimoine archéologique;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Archéo Topo a comme mission la mise en valeur et la diffusion de l'archéologie de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Archéo Topo a les compétences, l'expertise et les ressources humaines pour aider la municipalité à gérer son patrimoine archéologique et tout particulièrement les sites classés DbEj11 et 13 ainsi que les fours basques de l'Anse à la Cave;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité donne le mandat de gestion des sites classés et tout particulièrement le site DbEj13 (La Falaise) ainsi que le sentier d'interprétation s'y rapportant au Centre Archéo Topo et ce, pour une durée indéterminée.

19-07-3208 Comité de sélection pour le processus d'embauche de l'agente de développement

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agente de développement est à combler;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Mme Véronique Lapointe, Mme Christina Tremblay ainsi que M. Martin Gagné soient désignés comme membres du comité de sélection pour l'embauche au poste d'agent de développement.

19-07-3209 Participation à la 78e édition du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil autorise M. Francis Bouchard, maire, à participer à la 78^e édition du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec.

19-07-3210 Nomination des administrateurs pour la Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le maire, M. Francis Bouchard et que les conseillers, M. Réjean Lacasse et M. Luc Gilbert soient mandatés au nom de la Municipalité des Bergeronnes comme administrateurs de la Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John.

QUE Mme Véronique Lapointe soit désignée comme secrétaire.

Que ce mandat soit valide tant qu'il n'y aura pas de nouvelles nominations par résolution.

DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

19-07-3211 Réclamation pour les honoraires d'avocats – MTQ-SQI

CONSIDÉRANT QU'une offre pour la réclamation des honoraires d'avocats a été soumise par la SQI au montant de 7 323.49 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre soumise pour la réclamation des honoraires d'avocats par la SQI au montant de 7 323.49 \$ taxes en sus.

19-07-3212 Projet de mise aux normes du système d'eau potable – services professionnels en ingénierie avec la firme consultant Serge Dufour, (105 \$ / h taxes en sus) études préparatoires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes doit procéder à la mise aux normes de son système d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) a retenu la demande d'aide financière de la Municipalité dans le volet 1 du Programme d'Infrastructures Municipales d'eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultant S. Dufour a présenté une offre de services professionnels pour assurer la gestion du projet et pour réaliser certaines études préparatoires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des procédures de règlement d'emprunt pour financer les études préparatoires;

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal permet à la Municipalité d'autoriser des dépenses allant jusqu'à 10% du règlement d'emprunt avant que ce règlement soit approuvé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité Les Bergeronnes mandate la firme Consultant S. Dufour pour assurer la gestion du projet et pour réaliser certaines études préparatoires.

QUE le montant autorisé des honoraires ne devra pas dépasser la somme de 20 000\$ (taxes en sus) avant l'approbation du règlement d'emprunt.

QUE le montant total autorisé pourra atteindre la somme de 55 650\$ (taxes en sus) après l'approbation du règlement d'emprunt et à la condition de son approbation.

QUE Serge Dufour, ing. de la firme Consultant S. Dufour soit nommé mandataire pour la Municipalité dans le projet de mise aux normes de l'eau potable afin de représenter la Municipalité auprès des différents ministères, dont le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC).

QUE la présente résolution soit envoyée à Serge Dufour, ing. de la firme Consultant S. Dufour.

19-07-3213 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2019-132 décrétant la réalisation d'études préparatoires nécessaires à la mise en œuvre du projet de mise aux normes de l'eau potable comportant une dépense et un emprunt de 392 391 \$ remboursable en 30 ans

AVIS DE MOTION est donné par Mme Manon Brassard, conseillère, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement no. 2019-132 décrétant la réalisation d'études préparatoires nécessaires à la mise en œuvre du projet de mise aux normes de l'eau potable comportant une dépense et un emprunt de 392 391 \$ remboursable en 30 ans.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi et le règlement entrera en vigueur dès la date de son adoption.

RÈGLEMENT NO. 2019-132

DÉCRÉTANT LA RÉALISATION
D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES
NÉCESSAIRES À LA MISE EN
ŒUVRE DU PROJET DE MISE
AUX NORMES DE L'EAU
POTABLE COMPORTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
392 391 \$ REMBOURSABLE EN
30 ANS

1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil décrète la réalisation des études préparatoires nécessaires à la mise en œuvre du projet de mise aux normes de l'eau potable dont la description et l'estimation préliminaire sont décrites au document préparé par l'ingénieur Serge Dufour, en date du 28 mai 2019, pour une dépense totale de 392 391 \$, taxes nettes, dont un exemplaire est joint en Annexe A au présent règlement.

2. DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins de la réalisation des objets du présent règlement, ce conseil décrète une dépense n'excédant pas 392 391 \$, taxes nettes, telle que détaillée au document joint en Annexe A.

3. EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 392 391 \$, remboursable en 30 ans.

4. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

4.1 Taxe spéciale à l'évaluation à l'ensemble

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 20 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4.2 Taxe spéciale au secteur desservi par l'aqueduc

4.2.1 Description du secteur desservi par l'aqueduc

Le secteur desservi par l'aqueduc aux fins de l'imposition de la taxe prévue à l'article 4.2.2 est constitué des immeubles qui bénéficieront des services d'aqueduc à partir des rues montrées par un liséré bleu au plan joint en **Annexe C** au présent règlement pour en faire partie intégrante.

4.2.2 Imposition de la taxe au secteur aqueduc

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 80 % de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'**Annexe C** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau apparaissant à l'article 5 à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 80 % **de l'emprunt** par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

5. CATÉGORIES D'IMMEUBLES

Catégories d'immeubles		Nombre d'unités
A.	Résidence unifamiliale	1 unité
B.	Immeuble résidentiel autre que résidence unifamiliale	1 unité/logement
C.	Terrain vacant constructible et pouvant être desservi par l'aqueduc	1 unité
D.	Immeuble industriel de 10 employés et moins	1.5 unité/commerce industriel
E.	Immeuble commercial de service ou industriel de 10 employés et moins	1.5 unité/commerce de service
F.	Immeuble commercial de service de plus de 10 employés	1.5 unité/commerce de service + 1 unité par tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
G.	Immeuble commercial industriel de plus de 10 employés	1 unité/commerce industriel + 1 unité par tranche de 10 employés

Catégories d'immeubles		Nombre d'unités
		excédant les 10 premiers employés
H.	Hôtel, motel et auberge	1 unité + 0.25 / chambre
I.	Maison de chambre	1 unité + 0.25 / chambre
J.	Gîtes	2.5 unités
K.	Épicerie	3 unités
L.	Restaurant et casse-croûte	3 unités
M.	Exploitation agricole (aqueduc)	1 unité / 15 unités animales permanentes
N.	H.L.M.	1 unité/logement
O.	Institution financière	1.5 unité
P.	Entrepôt	1 unité
Q.	Grange	1 unité
R.	Tout immeuble ou local non mentionné précédemment	1 unité

6. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

7. APPROPRIATION DE SUBVENTIONS

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Plus particulièrement, le conseil approprie à la réduction de l'emprunt l'aide financière qui lui est accordée dans le cadre du programme PRIMEAU (volet 1.1), dont la Municipalité a reçu une confirmation en ce sens par une lettre datée du 5 mai 2015 et jointe en **Annexe B** au présent règlement pour en faire partie intégrante.

8. SIGNATURE

Son honneur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DÉPOSÉ AUX BERGERONNES CE 8^E JOUR DE JUILLET 2019

DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

19-07-3214 Dépôt et acceptation de la démission de Mme Christina Tremblay, agente de développement

CONSIDÉRANT QUE Mme Christina Tremblay a transmis une lettre de démission le 18 juin 2019 au poste d'agent de développement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil prenne acte du dépôt de la lettre de démission de Mme Christina Tremblay au poste d'agent de développement.

QUE le conseil autorise la direction générale d'entamer les procédures nécessaires afin de combler le poste d'agent de développement.

QUE la date officielle du départ de Mme Christina Tremblay soit le 5 juillet 2019.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

19-07-3215 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 188 463.56 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 188 463.56 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-06		
Ace Louis-Philippe Lepage	#233564 Asphalte froide 238.29\$, #233587 pince, pieux 10.79\$, #233593 corde 18.36\$, #233594 bois 25.93\$, #233712 bois, scellant, clou 587.87\$, #233716 manchon, T galvanisé, raccord, ruban, robinet 40.94\$, #233715 aérateur 12.31\$, crédit clou - 78.18\$ (8)	856.31 \$
Amusement SC	#233586 Location jeux gonflables St-Jean	764.58 \$
Apsam	#233528 Formation creusement excavation et tranchée 332.79\$, #233557 rencontre regroupement régional 10.00\$ (2)	342.79 \$
Ascenseurs Cloutier ltée	#233592 Entretien ascenseur	353.75 \$
Atelier Brisson Gagné	#233548 Tuyau pour machine à pression 88.52\$, #233574 fitting pour machine à pression 6.88\$, #233595 lame de scie à béton 382.86\$ (3)	478.26 \$

Avizo	Honoraire Tecq 2019-2023 RES 18-09-2900	1 408.44 \$	
Cain Lamarre	Honoraire juridique constat d'infraction	743.40 \$	
Centre Archéo-Topo	Honoraire rédaction et correction panneau d'interprétation archéologie	362.17 \$	
Consultant S. Dufour	Honoraire professionnel assainissement eau usée 482.90\$, honoraire professionnel eau potable 11 985.57\$ (2) Tecq 2019-2023	12 468.47 \$	
Desmeules Automobiles	#233714 Entretien F-150	216.51 \$	
Environnex	Test d'eau	263.87 \$	
Équipements GMM inc.	Contrat service mensuel (2)	129.88 \$	
Fédération québécoise des municipalités	Honoraire juridique contrat directeur général	553.26 \$	
G.L.R.	#233600 Eau 10.50\$, #233704 sucre, lait 8.98\$, #233708 nettoyeur à vitre pour F-150 4.59\$, #233722 lait 3.99\$ (4)	28.06 \$	
Gauthier Transport	Frais transport (2)	105.14 \$	
Gestions JPDC inc.	Honoraire processus d'embauche directeur général RES 19-05-3141	2 299.50 \$	
GLMR	#773160 Gravier 3523.13\$, crédit -711.08\$, crédit - 436.63\$, crédit -102.63\$ (4)	2 272.79 \$	
Hélène Gagnon	#233726 Fleurs	500.00 \$	
Jambette	#233533 Baleine à ressort	1 089.43 \$	
Javel Bois-Francs	#233711 Chlore	439.39 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	#233703 Balai, nettoyant tout usage et papier à main	186.61 \$	
Malette SENCRL	Vérification comptable année 2018	16 096.50 \$	
Papeterie du Fleuve	#233596 Fourniture de bureau 477.30\$, #233717 agenda 21.14\$ (2)	498.44 \$	
Produits BCM Itée	#233584 Boîte de service, tige d'acier, bride, piquet d'arpentage	580.82 \$	
Purolator	Frais transport (3)	40.98 \$	
S.R.V. (Constructions)	#233562 Voyage de gravier 229.95\$, #233569 déplacer jersey 63.24\$, #233585 niveleuse 482.90\$ (3)	776.09 \$	
Services Aquatiques HCN	Frais piscine année 2018	1 872.79 \$	
Signalisation inter-lignes	#233588 Nettoyage de rues	2 086.80 \$	
Terrassement et Pavage SL	#233582 Excavation pour réparation tuyau rue Principale 330.71\$, #233597 asphaltage rang St-Joseph et rue de la mer 16578.93\$ (2)	16 909.64 \$	
Transport Imbeault	#233713 Collet à tuyau	2.88 \$	
Vip Télécom	Contrat service mensuel	173.27 \$	
TOTAL:		64 900.82 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-06			
MRC HCN	Quote-part matières résiduelles	31 195.75 \$	3021
Municipalité Tadoussac	Partage des ressources urbanismes 5209.37\$, assistance intervention incendie 199.77\$, salaire préventionniste 3104.33\$ (3)	8 513.47 \$	3025
Luc Caron	Domage et intérêt	275.27 \$	3026
Poste Canada	Envoi offre d'emploi marina	62.23 \$	3027
Marie-Eve Bouchard	Frais déplacement et frais cellulaire	296.95 \$	3028
Christina Tremblay	Déplacement, repas lors de réunion	258.75 \$	3029
Ville de Forestville	Versement entente intermunicipale	10 110.89 \$	3055
Julia Lavoie	#233551 Achat de livres	175.85 \$	3061
Simon-Pierre Dufour	Frais déplacement	320.40 \$	3062
Louise Gauthier	Enregistrement hostpapa (nom	26.24 \$	3063

	domaine site web bergeronnes)		
Poste Canada	Info municipal du 18 juin 2019	62.23 \$	3064
Fisa	Cotisation syndicale	187.79 \$	3065
Ministre des finances	Contribution policière versement 1 sur 2	20 777.00 \$	3067
Francis Bouchard	Déplacement	64.80 \$	3069
Luc Michaud	Musique St-Jean	150.00 \$	3070
Pierre Michaud	Musique St-Jean	150.00 \$	3071
Gabriel Lessard	Musique St-Jean	150.00 \$	3072
Ministre des finances du Québec	Droits barrage	1 158.00 \$	3073
Christina Tremblay	Déplacement, location système de son pour la st-Jean	113.36 \$	3076
Bell mobilité	Frais cellulaire	45.09 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte 3.50\$, 233590 essence F-150 188.52\$, #233563 essence pour outillage 41.28\$, #233572 essence F-150 178.42\$, #233566 diesel tracteur 123.01\$, #233576 essence pour outillage 32.01\$ (6)	566.74 \$	Accès D
Négotel	Frais télécommunication du 22 mai au 21 juin	793.72 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	6 242.28 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	15 143.18 \$	Accès D
Transport Larouche	Contrat déneigement versement 6	20 032.76 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet du 29 juin au 28 juillet	103.42 \$	Accès D
Visa Desjardins	Frais annuel	60.00 \$	Accès D
Caisse populaire Desjardins	Sac pour dépôt	178.20 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité hangar	149.13 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	649.54 \$	Auto
La Chambre des Commerces	Cotisation assurance collective	1 458.66 \$	Auto
Standard life	Cotisation RPA	4 091.04 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		123 562.74 \$	
TOTAL:		188 463.56 \$	

19-07-3216 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de juin 2019

EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 71 310.41 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 71 310.41\$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-06			
Ace Louis-Philippe Lepage	#233652 Béton patio pour pods 89.15\$, #233644 bloc de béton, boulon, rond plate, écrou, béton à patio 137.52\$, #968998 calfeutrant, agrafe, pin 1105.34\$, crédit lambris -59.16\$, #233635 tablette mélamine, lambris, pin 152.45\$, lunette de sécurité 12.94\$, #233643 crochet, renforcement coin, plaque 22.20\$, #233642 peinture, pinceau, clou 57.87\$ (8)	1 518.40 \$	
Ace Louis-Philippe Lepage	#233660 Manches à balai 21.56\$, #233673 colliers, raccord 18.29\$, raccord, collier 13.13\$, #233654 lettrage, ampoule, maillon 76.09\$, crédit ampoule -37.81\$, ampoule 72.40\$, #233648 coudes 13.59\$, coude, bouchon, adaptateur, raccord, Y, tuyau, béton patio 302.86\$ (8)	480.11 \$	
Arctic Glacier	#233637 Glace	378.00 \$	
Art Lettrage	#233619 Panneau signalisation	190.00 \$	
Atelier Brisson Gagné	#233622 Filtre à huile, huile 50.30\$, entretien et réparation kubota 409.20\$ #233608 brake avant et arrière, filtre à huile 359.87\$, entretien et réparation vtt 47.00\$, #233650 huile, filtre à huile 73.78\$ (5)	940.15 \$	
Communication Radiotech	#968995 Location radio juin à juillet	68.81 \$	
Construction SRV inc.	#233646 Travaux guérite réaménagement 4363.30\$, surplus contrat guérite ainsi que finition pods 3590.10\$, #233616 travaux d'excavation et voyage de gravier, 03/4, terre noire 4662.13\$, #233603 location pelle 103.48\$ (4)	12 719.01 \$	
Eugène Allard	#233668 Nettoyant, gant 125.70\$, retour nettoyant - 15.42\$, retour moppe -7.86\$, #233645 vaporisateur et embout 26.17\$ (4)	128.59 \$	
Figma	#233609 Réparation laveuse	328.77 \$	
G.L.R.	#233662 Achat pour boutique 493.32\$, #233676 eau pour kart de golf 2.99\$ (2)	496.31 \$	
Gagnon Frère	#233658 Divan, lit pour nouveau pod	2 103.62 \$	
Garage J. Boulianne	#233663 Filtre à huile, huile	46.22 \$	
Habitat Pod	#233657 Pod	27 019.13 \$	
Hélène Gagnon	#233670 Fleurs	143.00 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	#233671 Peintures et chiffres	71.25 \$	
Les Services mécanique HD	#233666 Réparation débroussailleuse et vtt	168.95 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Télécommunication, frais internet, messagerie	81.13 \$	
Papeterie Escoumins	#233638 Rouleau pour caisse enregistreuse et tpv	159.21 \$	
Pièces d'Autos Deschênes	#233661 Bois, boîte et pic à crochet	371.17 \$	
Plomberie Conrad Martel	#233628-233647 Réparation urinoir et finaliser installation septique aux nouveaux pods	385.81 \$	
Solugaz	Location réservation à propane juin 2019 à mai 2020	386.32 \$	
Solutions web pixum inc.	Frais réservation en ligne mai	805.97 \$	

Strapco	#233655 Solenoid pour réparer machine 55.19\$, #233639 rouleau de strap 252.26\$ (2)	307.45 \$	
TOTAL:		49 297.38 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-06			
Patlin	#968991 Literie	885.32 \$	1045
Identification sports	#233612 Vêtement de travail	980.74 \$	1064
Anik Gagnon	Différence entre l'achat précédent et la nouvelle (chariot) 48.22\$, #233649 serviette 55.67\$, #233651 protection pour rond de poêle 13.80\$ (3)	117.69 \$	1065
Anik Gagnon	#233656-233667-233659 Déplacement, store, achat pour pod réfrigérateur, micro-onde, miroir, poubelle, table avec chaise, gatorade	1 168.77 \$	1066
Carte Corpo-rate	Frais carte, #233634 essence 166.51\$, #233602 essence 245.98\$ (3)	414.24 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	1 354.92 \$	Accès D
Revenu Québec	Cotisation rqap	32.39 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	3 609.51 \$	Accès D
Netbanx	Frais mensuel site de réservation	99.16 \$	Auto
Petite Caisse	Petite caisse	600.00 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais mensuel location machine tpv	152.69 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais mensuel carte de crédit netbanx	269.92 \$	Auto
Salaire	Total salaire mensuel	12 327.68 \$	
SOUS-TOTAL:		22 013.03 \$	
TOTAL:		71 310.41 \$	

19-07-3217 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 276.55 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 276.55 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
SALLE DE QUILLES**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-06			
Bar pression PAD inc.	Location gaz pour bière en fût	160.97 \$	
G.L.R.	#233725 Clamato, perrier 15.70\$, #233723 jus, eau, liqueurs, citron, lime 99.88\$ (2)	115.58 \$	
TOTAL:		276.55 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-06			
		0.00 \$	
SOUS-TOTAL:		0.00 \$	
TOTAL:		276.55 \$	

19-07-3218 Dépôt des rapports trimestriel du 1^{er} avril au 30 juin 2019 et semestriel du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport trimestriel du 1^{er} avril au 30 juin 2019 et du rapport semestriel du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 tels que déposés.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

19-07-3219 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no. 2019-131 modifiant le règlement no. 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de créer la zone 231-V à même la zone 203-V

AVIS DE MOTION est donné par M. Martin Gagné, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement no. 2019-131 modifiant le règlement no. 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de créer la zone 231-V à même la zone 203-V.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.

RÈGLEMENT NO. 2019-131

MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO. 2010-050 RELATIF AU
ZONAGE ET À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS AFIN DE
CRÉER LA ZONE 231-V À MÊME
LA ZONE 203-V

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'annexe 1 intitulée « Plan modifiant les limites de la zone 203-V et créant la zone 231-V » et l'annexe 2 intitulée « Ajout modifiant la grille des spécifications du Règlement de zonage 2010-050 » font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3.

La grille des spécifications du Règlement de zonage 2010-050 est modifiée de façon à ajouter une page pour la nouvelle zone 231-V, lui ajouter des spécifications propres et reproduite en annexe 2 pour faire partie intégrante du présent règlement.

Les groupes liés à l'usage résidentiel permis dans la zone 231-V sont les suivants : « Unifamilial isolé et jumelé », « Bifamilial isolé » et « De villégiature ».

Le groupe lié à l'usage communautaire permis dans la zone 231-V est le suivant : « Conservation et récréation extensive ».

Le groupe lié à l'usage agricole et forestier permis dans la zone 231-V est le suivant : « Activités forestières de conservation ».

La classe « Entrepôt » représente un usage spécifiquement autorisé dans la zone 231-V.

Les normes d'implantation relatives aux marges sont (en mètres) :

Marge avant générale minimale	10
Marge arrière générale minimale	10
Marge latérale générale minimale	10
Marge latérale minimale pour les résidences unifamiliales, bifamiliales et de villégiature	6

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE 8^e JOUR DE JUILLET 2019

19-07-3220 Demande de M. Julien Bouchard pour l'implantation d'une roulotte à des fins d'habitation de villégiature

CONSIDÉRANT QUE M. Julien Bouchard a déposé une demande pour implanter une roulotte d'une largeur de 8 pieds et d'une longueur de 34 pieds au 41, rue Principale afin que celle-ci soit utilisée à des fins d'habitation de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer une modification réglementaire à l'intérieur des limites de la propriété du demandeur afin de pouvoir délivrer une telle autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse la demande de M. Julien Bouchard pour l'implantation d'une roulotte utilisée à des fins d'habitation de villégiature au 41, rue Principale.

19-07-3221 Offre d'achat pour les quais

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les trois soumissions suivantes concernant l'achat des quais restants au hangar :

Les Constructions SRV	150 \$ / unité taxes en sus pour 7 quais (1 050 \$)
La Municipalité de Portneuf-sur-Mer	150 \$ / unité taxes en sus pour 3 quais (450 \$)
M. Roberto Emond	150 \$ / unité taxes en sus pour 1 quai (150 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte les trois offres soumises par Les Constructions SRV, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et M. Roberto Emond au montant total de 1 650.00 \$ taxes en sus pour l'achat des 11 quais restants.

19-07-3222 Rehaussement du regard à Explos-Nature

CONSIDÉRANT QU'une demande a été soumise par M. Renaud Deschênes afin de rehausser le regard sanitaire à l'intérieur de la cour arrière de l'édifice d'Explos-Nature;

CONSIDÉRANT QUE cet enfoncement dans le sol pourrait être un danger potentiel pour les jeunes lorsqu'ils jouent dans le parc;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts pour ce projet est estimée à 753.00 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise les travaux afin de corriger cette problématique estimés au montant de 753.00 \$ taxes en sus.

19-07-3223 Lignage du Rang St-Joseph

CONSIDÉRANT QU'une demande par un citoyen a été soumise mentionnant que le lignage de la chaussée n'était plus voyant;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées pour une distance de 7 km dans le Rang St-Joseph incluant deux traverses de piétons sur la rue de la Mer :

Multilignes de l'Est	4 527.91 \$ taxes en sus
Interlignes	3 390.00 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission déposée par la compagnie Interlignes au montant de 3 390.00 \$ taxes en sus.

19-07-3224 Arceau de sécurité

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la santé et sécurité au travail exige un arceau de sécurité sur le tracteur John Deere 755 1992 afin d'assurer la sécurité des employés;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

Maltais Ouellet	1 078.00 \$ taxes en sus (arceau neuf)
Mécanique HD	1 025.00 \$ taxes en sus (arceau usagé)

* *Excluant le transport et la pose*

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de la compagnie Maltais Ouellet au montant de 1 078.00 \$ taxes en sus, excluant le transport et la pose.

19-07-3225 Réfection de la toiture plate à l'Archéo Topo

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la toiture de l'Archéo Topo doit être faite;

CONSIDÉRANT QU'un problème d'infiltration d'eau est présent depuis quelques années au niveau de la fenêtre présente sous la gargouille pour l'évacuation de l'eau et que celle-ci est à changer dû à la pourriture;

CONSIDÉRANT QUE l'étendue des dommages sur le mur reste à réévaluer et à corriger selon le nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une soumission des Constructions Methodex a été déposée au montant de 14 800 \$ taxes en sus et si nécessaire, une fenêtre en bois d'acajou au montant de 975 \$ s'y ajoute;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission proposée par les Constructions Methodex au montant de 14 800 \$ taxes en sus et si nécessaire, une fenêtre en bois d'acajou au montant de 975 \$ taxes en sus sera à ajouter au montant.

19-07-3226 Mise aux normes du mur intérieur de l'aréna

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise aux normes du bâtiment avait été demandés par notre assureur de la MMQ dans les années passées et que certains restent encore à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées afin d'effectuer les travaux restants à la mise aux normes du bâtiment :

Les Constructions SRV	23 100 \$ taxes en sus
Jean-Yves Morneau	15 000 \$ taxes en sus
Les Constructions Methodex	14 720 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la proposition de Les Constructions Methodex au montant de 14 720 .00 \$ taxes en sus pour les travaux restants pour la mise aux normes du bâtiment.

19-07-3227 Pose de compteurs d'eau dans les commerces

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil reporte le point « Pose de compteurs d'eau dans les commerces » à une date ultérieure.

DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES

19-07-3228 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le conseiller Martin Gagné, membre du comité de gestion de la salle de quilles et entérinent les actes posés par le comité pour le mois de juin 2019, tels que mentionnés dans le rapport.

DOSSIERS AGENT DE DÉVELOPPEMENT

19-07-3229 Poste d'agent de développement – plan d'action à présenter à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme « Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), volet : agent de développement municipal »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme « Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) volet: agent de développement municipal » de la MRC de la Haute-Côte-Nord, la Municipalité des Bergeronnes s'est engagée à réaliser son plan d'action pour l'année 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes présente son plan d'action 2019-2020 à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme « Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), volet : agent de développement municipal ».

QUE la Municipalité autorise la direction générale à signer pour et en son nom les documents nécessaires à ce dossier.

DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE

19-07-3230 Randonnée Vélo santé d'Alcoa

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Randonnée Vélo santé d'Alcoa a transmis une demande afin d'obtenir l'autorisation municipale pour les besoins suivants :

- a) pour le passage des cyclistes sur le territoire de la municipalité;
- b) pour disposer du kiosque d'information touristique pour un arrêt pause-santé et offrir des breuvages et fruits frais;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde aux organisateurs de la Randonnée Vélo santé d'Alcoa les autorisations telles que demandées ainsi qu'un montant de 50 \$ pour offrir des breuvages et des fruits lors de l'arrêt pause-santé au kiosque d'information touristique.

19-07-3231 Corporation touristique en collaboration avec le Festival de la Baleine Bleue (Rallye et souper des anciens)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière demandée par la Corporation touristique en collaboration avec le Festival de la Baleine Bleue au montant de 500 \$.

CORRESPONDANCE

- MMQ – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie

SUJETS DIVERS

Aucun point ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

19-07-3232 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 38.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.